

République Française

Département du Haut-Rhin



COMMUNE DE  
NIEDERHERGHEIM

6 place de la Mairie  
68127 NIEDERHERGHEIM  
03 89 49 45 08  
mairie@niederhergheim.fr  
www.niederhergheim.fr

**ARRETE N° 28 /2026**  
**Réglementation de la circulation**  
**Rue des Prés**

**Le Maire de Niederhergheim,**

Vu le Code général des collectivités territoriales notamment ses articles L2542-2 et L2542-4 ;  
Vu le Code général des collectivités territoriales notamment ses articles 2213-1, L22133-2,  
L2213-3 et L2213-4 ;

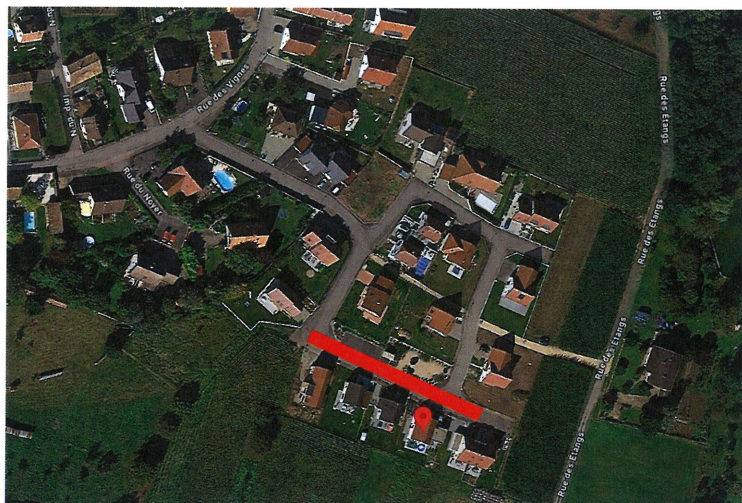
Vu la demande de Mme HEYMANN Josépha par mail en date du 11 avril 2026 pour  
l'organisation d'une fête des voisins par les habitants de la rue des Prés et de la rue des  
Vignes le 12 juin 2026 ;

Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation et d'assurer la sécurité des usagers ;

**ARRETE**

**Article 1 :**

Le vendredi 12 juin 2026 à partir de 16h, la rue des Prés, du n°8 au n°14 sera barrée et la circulation interdite, à l'exception des riverains. L'accès aux piétons sera maintenu.



**Article 2 :**

L'accès des services de secours devra être possible pendant toute la durée de la manifestation. Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

**Article 3 :**

La déviation sera signalée aux usagers de la route par une signalisation appropriée et mise en place par les organisateurs.

**Article 4 :**

Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Directeur des Services d'Incendie et de Secours de Colmar,
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'Ensisheim,
- Syndicat mixte, Brigade Verte 68360 SOULTZ,
- Monsieur le Chef de Corps des Sapeurs-Pompiers de Niederhergheim,
- Les organisateurs de la manifestation,
- Affichée,
- Et classée aux archives.

Fait à Niederhergheim, le 13 avril 2026

Le Maire  
Alain ZEMB

